



Bulletin Officiel

N° 5138 Mercredi 29 Juin 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES – AGO - AGE

CARTHAGE CEMENT – AGO -	2
BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – BTK - AGO	3
SOTUMAG – AGO -	4

PROJET DE RESOLUTIONS – AGO

CARTHAGE CEMENT – AGO -	5-7
-------------------------	-----

INFORMATIONS POST AGO

MONOPRIX – AGO -	8-10
------------------	------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT -	11-16
---	-------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 »	17-21
---------------------------------------	-------

COURBE DES TAUX

22

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

23-24

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- CARTHAGE CEMENT
- FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE
- FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE
- FCP CEA MAXULA

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique

Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Mardi 12 Juillet 2016 à 11 h 00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (I.A.C.E) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ;
7. Affectation du résultat ;
8. Quitus aux administrateurs ;
9. Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2015 ;
11. Fixation du montant de la rémunération des membres du Comité d'Audit au titre de l'exercice 2015 ;
12. Renouvellement du mandat de l'administrateur Mr Kais JEMAIA représentant de l'ETAT TUNISIEN ;
13. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes ;
14. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Banque Tuniso-Koweitienne

Groupe BPCE

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Les Actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne – Groupe BPCE sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 13 Juillet 2016 à 11 heures 30 minutes au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport d'activité de la BTK au 31 décembre 2015 ;
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
3. Approbation des états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales ;
5. Approbation des conventions visées à l'article 29 de la loi 2001-65 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales ;
6. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
7. Rapport d'activité consolidé de la BTK au 31 décembre 2015 ;
8. Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
9. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
10. Quitus de gestion aux administrateurs ;
11. Indemnités de fonctions aux administrateurs ;
12. Ratification de la cooptation de deux administrateurs ;
13. Emission d'emprunts obligataires ;
14. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Société Tunisienne des Marchés de Gros
« SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2015 le **Samedi 2 Juillet 2016 à 9 heures** au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous – pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. Examen des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2015.
2. Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2015 .
4. Affectation des bénéfices de l'exercice 2015.
5. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2015.
6. Approbation de la nomination d'un administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration (Président Directeur Général de la société) et l'approbation de la nomination de nouveaux membres en remplacement des membres du conseil d'administration.
7. Election d'un membre du conseil d'administration de la « SOTUMAG » représentant les petits porteurs pour les années 2016-2017-2018.
8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les années 2016-2017-2018.
9. Quitus aux membres du conseil d'administration.

2014 - AS - 3852

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**UNIVERSAL AUTOMOBILE DISTRIBUTORS HOLDING -UADH-
SIEGE SOCIAL : 62, AVENUE DE CARTHAGE.1000 TUNIS -**

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions UADH et l'intermédiaire en bourse Attijari intermédiation informent le public qu'ils ont décidé de mettre fin à ce contrat, qui est arrivé à échéance le 06 Juin 2016.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société UADH est rentré en vigueur le 06 juin 2015 – le 1^{er} jour de cotation du titre UADH. Il était composé de [15 000 000 DT] quinze millions de dinars et [769 230] sept cent soixante neuf mille deux cent trente titres UADH.

A la date de clôture du contrat, soit le 06 Juin 2016, ce contrat était composé de 2 885 338 actions UADH et de 15,701 dinars de liquidité.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

2016 - AS - 3872

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique
Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Projet de résolutions de la société Carthage Cement à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 juillet 2016.

PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire ratifie les délais et les modalités de sa convocation et en donne, en tant que de besoin, décharge au Président du Conseil de toute responsabilité y afférente.

Cette résolution a été adoptée à

2^{ème} RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015

Après lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2015 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution a été adoptée à

3^{ème} RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales

L'assemblée générale ordinaire donne actes au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivant et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à

- Suite -

4^{ème} RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015

Après lecture du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir des pertes de **-46 587 071DT** ainsi qu'une modification comptable affectant le résultat de l'exercice clos le 31/12/2015 de **-5 658 792 DT** et une modification comptable affectant l'exercice clos le 31/12/2014 de **-8 937 972 DT**.

Cette résolution a été adoptée à

5^{ème} RESOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

ETAT D'AFFECTION DU RESULTAT 2015

Résultats reportés antérieurs	-18 582 087
Amortissements différés	-67 976 950
Résultat de l'exercice	-46 587 071
modification comptable	-5 658 792
Total à affecter (perte)	-138 804 900
résultats reportés	-25 268 762
Amortissements différés	-113 536 138
Total affecté (perte)	-138 804 900

Cette résolution a été adoptée à

6^{ème} RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution a été adoptée à

- Suite -

7^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2015

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2015 à 2000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8 000 DT.

Cette résolution a été adoptée à

8^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant de la rémunération des membres du comité d'audit au titre de l'exercice 2015

L'assemblée générale ordinaire fixe la rémunération des membres du comité d'audit au titre de l'exercice 2015 à 500 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 2 000 DT.

Cette résolution a été adoptée à

9^{ème} RESOLUTION : Ratification de la cooptation d'un administrateur

Constatant la démission de Mr Radhi MEDDEB de ses fonctions d'administrateur président du conseil d'administration et la cooptation de Mr Abdelkader ZGOULLI par le conseil d'administration du 02/03/2016 en tant qu'administrateur, en remplacement de Mr Radhi MEDDEB, pour le reste de son mandat qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos en 2016, l'assemblée générale ordinaire décide de ratifier cette cooptation.

Cette résolution a été adoptée à

10^{ème} RESOLUTION : Renouvellement du mandat de l'administrateur représentant de l'ETAT TUNISIEN

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat de l'ETAT TUNISIEN, représenté par Mr Kais JEMAIA est arrivé à terme décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos en 2018.

Cette résolution a été adoptée à

11^{ème} RESOLUTION : Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat du commissaire aux comptes MTBF- PWC est arrivé à terme décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos en 2018

12^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la société pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 juin 2016, la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au JORT N°62 du 24/05/2016 et par des communiqués publiés aux journaux de Assabeh et Le Temps du 24/05/2016.

De ce fait, elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation. Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc valablement délibérer.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2015, ainsi que les explications données en cours de séance, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers individuels, les états financiers consolidés, au 31 décembre 2015, faisant ressortir pour l'exercice 2015 un bénéfice net après impôt de 4 735 251,054 dinars pour SNMVT, et un bénéfice net global consolidé après impôt de 3 992 672.015 dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2015

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de répartir et d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2015 et les réserves non soumises à la retenue à la source, comme suit :

Bénéfice net	4 735 251,054
Réserve pour réinvestissement financier	-1 280 000,000
Bénéfice de l'exercice après affectation de la réserve pour réinvestissement financier	3 455 251,054
Résultats reportés	132 009,000
Réserve de réinvestissement financier débloquée et antérieure à 2014	4 850 000,000
Réserve ordinaire antérieure à 2014	1 266 321,868
Total à affecter	9 703 581,922

Affectation

Réserve légale	243 363,002
Dividendes statutaires (0,100d /action)	1 996 937,300
Super dividendes (0,300d /action)	5 990 811,900
Report à nouveau	1 472 469,720
Total affecté	9 703 581,922

Les dividendes seront payés à partir du mardi 21 juin 2016.

Il est à noter que les dividendes des actionnaires personnes physiques sont exonérés de la retenue à la source de 5% à concurrence de 0,312dt par action, représentant la partie provenant des bénéfices et réserves antérieurs à 2014.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2015 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe SNMVT.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 60 000 Dinars brut au titre de jetons de présence pour l'exercice 2015, à charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Elyes Jouini, qui accepte, en qualité d'administrateur indépendant et ce, pour la durée restante du mandat des autres membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats des deux commissaires aux comptes, à savoir la société F.M.B.Z KPMG Tunisie représentée par Mme Kalthoum BOUGUERRA et Mr Hichem BESBES, au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

2-Le bilan après affectation du résultat :

ACTIFS	31-déc-15	31-déc-14	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31-déc-15	31-déc-14
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES		
Actifs immobilisés			Capital social	39 938 746	39 938 746
Immobilisations incorporelles	3 843 930	3 846 442	Actions propres	47 006	47 006
Amortissements	-3 035 799	-2 854 235	Autres capitaux propres	14 260 875	21 996 849
			Résultats reportés	1 472 470	132 009
Immobilisations corporelles	121 337 492	106 758 508	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	55 719 097	62 114 609
Amortissements	-62 726 730	-54 112 368			
Immobilisations financières	80 312 884	82 314 961	Résultat de l'exercice	-	-
Provisions	-726 803	-48 000			
Total des actifs immobilisés	139 004 975	135 905 308	Total des capitaux propres après affectation de résultat	55 719 097	62 114 609
Autres actifs non courants	5 672 911	5 598 106			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	144 677 885	141 503 413			
ACTIFS COURANTS			PASSIFS		
Valeurs d'exploitation	58 040 066	52 771 173	PASSIFS NON COURANTS		
Provisions	-2 032 682	-1 045 228	Emprunts bancaires	30 006 627	41 242 411
Clients	7 201 875	6 944 514	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	30 006 627	41 242 411
Provisions	-1 492 661	-1 060 784	PASSIFS COURANTS		
Autres actifs courants	19 040 723	19 661 465	Fournisseurs et comptes rattachés	80 859 170	77 287 892
Provisions	-242 737	-104 104	Autres passifs courants	30 198 950	23 657 240
Placements et autres actifs financiers	272 046	331 401	Concours bancaires et autres passifs financiers	37 665 624	24 541 555
Liquidités et équivalents de liquidité	8 984 951	9 841 856	TOTAL DES PASSIFS COURANTS	148 723 744	125 486 686
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	89 771 581	87 340 293	TOTAL DES PASSIFS	178 730 370	166 729 097
TOTAL DES ACTIFS	234 449 467	228 843 706	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	234 449 467	228 843 706

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve pour risque	Réserve Ordinaire	Résultats reportés	Modification comptable	Résultat de l'exercice	Rachat de actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultat reporté actions propres	Total
Solde au 31/12/2015 avant affectation du résultat	39 938 746	3 326 229	0	14 852 000	3 816 620	0	-3 143 015	4 755 251	0	47 006	132 009	63 706 846
Affectation du résultat 2015:												0
-Affectation reporté à nouveau			0		-1 266 322	0		1 398 331	0		-132 009	0
-Réserve		243 363	0	-3 570 000				3 326 637	0			0
-Dividende								-7 987 749	0			-7 987 749
-Reporté à nouveau						1 472 470		-1 472 470	0			0
Solde au 31/12/2015 après affectation du résultat	39 938 746	3 571 592	0	11 282 000	2 550 298	1 472 470	-3 143 015	0	0	47 006	0	55 719 096

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

Société Anonyme au capital de 170.000.000 Dinars
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis
Registre du Commerce : B 187 881 996 Tunis
Numéro d'affiliation à la CNSS : 00051497 87

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« Emprunt Subordonné BIAT 2016 »
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le **23 mai 2014** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ ou subordonnés pour un montant global maximum de **200 MD** sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **20 Avril 2016** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné sans recours à l'Appel Public à l'Epargne d'un montant maximum de 70 millions de dinars.

A cet effet, le Conseil d'Administration a délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour émettre cet emprunt et d'ajuster les caractéristiques de cette émission en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission dudit emprunt pour un montant de 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	7,40% et/ou TMM+1,95%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,55% et/ou TMM+2,10%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à 700 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2016 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Période de souscription et de versement** : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **29/06/2016** auprès des guichets de la BIAT et clôturés au plus tard le **29/07/2016**.

- Suite -

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient 700 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur, égal ou supérieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/07/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2016» permettra de renforcer les ressources stables de la banque ainsi que ses fonds propres et d'améliorer ainsi son ratio de solvabilité.

Elle lui permettra également de consolider ses fonds propres et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt subordonné BIAT 2016 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

- Suite -

- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/07/2016**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **29/07/2016** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- **Taux d'intérêt** :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base.

Les douze mois à considérer vont du mois de Juillet de l'année N-1 au mois de Juin de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base.

Les douze mois à considérer vont du mois de Juillet de l'année N-1 au mois de Juin de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

- **Amortissement-remboursement** : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.
Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.
L'emprunt sera amorti en totalité le **29/07/2021** pour la catégorie A et le **29/07/2023** pour la catégorie B.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 juillet** de chaque année.
Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **29/07/2017**.
Le premier remboursement en capital aura lieu le **29/07/2017** pour la catégorie A et le **29/07/2019** pour la catégorie B.
- **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle** :
 - **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** :
Ce taux est de **7,40%** l'an (pour la catégorie A) et **7,55%** l'an (pour la catégorie B) pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.
 - **Marge actuarielle (souscription à taux variable)** :
Cette marge est de **1,95%** pour la catégorie A et **2,10%** pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt** :
 - **Durée totale:**
Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :
 - ✓ 5 ans pour la catégorie A.
 - ✓ 7 ans dont 2 années de franchise pour la catégorie B.
 - **Durée de vie moyenne:**
La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2016 » est comme suit:
 - ✓ 3 années pour la catégorie A.
 - ✓ 5 années pour la catégorie B.
 - **Duration de l'emprunt** :
La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738** années pour la catégorie A et **4,293** années pour la catégorie B.
- **Mode de placement** : Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**
- **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- Suite -

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

• **Rang de créance**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné BIAT 2016 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BIAT.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

➤ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:** Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

➤ **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre: L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou

- Suite -

- contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.
- **Qualité de crédit de l'émetteur:** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à ces taux fixes risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 29 JUIN 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,309%		
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,321%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,376%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,403%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,410%	987,779
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,438%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,471%	1 003,144
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,493%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,527%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,630%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017	4,664%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,682%	1 020,345
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,910%	1 005,360
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,239%	1 005,211
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,310%	880,971
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,421%	1 001,630
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,832%	989,054
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,130%	976,471
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,241%	980,643
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	6,720%		967,521
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,730%	1 007,760
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,740%	944,122
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,767%	958,957
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		954,121
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,802%	952,406
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	6,830%		963,575
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		6,918%	955,088
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,139%		965,373

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	161,281	161,297		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,912	108,923		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	93,357	93,367		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,349	14,351		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,954	104,965		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,472	1,473		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	103,554	103,633		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,429	39,434		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,468	53,472		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	129,448	128,978		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	479,914	478,578		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	120,997	119,626		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	127,057	125,940		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	139,596	138,355		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	121,902	121,059		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	93,751	93,307		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	140,947	140,666		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	93,451	92,743		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	93,401	93,416		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	141,540	140,447		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	127,316	126,370		
22 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	En liquidation	En liquidation		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	108,406	108,178		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	En liquidation	En liquidation		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	95,668	95,818		
26 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	102,187	101,811		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	18,814	18,723		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 527,237	1 527,008		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 182,809	2 185,495		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	122,921	120,050		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	109,892	109,559		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	141,674	141,497		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	148,195	146,449		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,511	15,394		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 158,529	5 137,911		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	5 029,351	4 997,850		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,430	2,417		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,133	2,127		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,173	1,154		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,084	1,079		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,079	1,067		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,085	1,069		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	104,124	103,761		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,332	9,307		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	111,101	111,376		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,839	118,517		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	106,369	106,381
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	101,703	101,714
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,861	103,514	103,524
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	100,529	100,541
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,912	101,925
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,436	105,275	105,285
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,619	102,445	102,458
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	100,543	100,552
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	105,172	102,803	102,812
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,126	100,593	100,604
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	102,465	102,476
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	101,646	101,656
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	104,629	104,641
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	103,189	103,200
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,500	101,818	101,827
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,713	100,724
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,796	102,731	102,741
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	100,620	100,631
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	101,873	101,882
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,041	103,675	103,686
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,883	100,661	100,673
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	101,253	101,266
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,028	103,301	103,311
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,775	100,786

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,368	10,369
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,387	101,398	101,409
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	101,679	101,691
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	102,750	102,762
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,310	10,311
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	57,101	56,855
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	130,180	129,869
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 359,748	1 356,408
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	112,376	112,103
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	108,431	108,065
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	97,277	96,710
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,788	16,800
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	267,268	266,271
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,361	28,368
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 208,196	2 287,800	2 280,723
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	69,846	69,633
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	53,893	53,730
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	101,568	101,158
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	85,657	85,065
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,737	10,733
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,522	11,495
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	13,998	13,962
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,545	12,498
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,353	12,337
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,160	11,149
96	ATTIJARI FCP HARMONIE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE *	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	140,762	139,699
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	137,074	136,425
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	9,085	9,062
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	99,507	98,469
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	77,378	77,176
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	78,159	77,720
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	97,075	96,848
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	94,669	94,114
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	103,067	102,379
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	116,360	114,685
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	103,415	101,152
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	138,172	136,268
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	97,903	97,976
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	97,242	97,799
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	193,427	191,421
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	176,515	175,590
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	153,101	152,742
115	MAC EXCELLENCE FCP **	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,889	19,709
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	145,263	143,836
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	115,116	113,810
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 601,961	8 587,092
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	8,384	8,240
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	82,456	81,359
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	989,589	984,101
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5151,172	5125,706
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	110,045	108,864
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	9,136	9,090
126	CEA ISLAMIC FUND *	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	En liquidation	En liquidation
127	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 013,017	10 014,541

* FCP en liquidation anticipée

** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société «Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED- » et l'ouverture au public de « FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
127	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Lot 101, Rue du lac Annecy - Les berges du Lac 1053 - Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 12 juillet 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Ahmed BELAIFA (LES CAC ASSOSIES M.T.B.F) et Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN
Arrête au 31 décembre
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>	<u>31-déc</u> <u>2014</u> Retraité*
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		3 353 003	3 275 307
Moins : Amortissements		(1 090 758)	(825 685)
	1	<u>2 262 245</u>	<u>2 449 622</u>
Immobilisations corporelles		938 013 184	920 786 297
Moins : Amortissements		(170 939 793)	(128 196 626)
	2	<u>767 073 391</u>	<u>792 589 671</u>
Immobilisations financières		5 646 695	2 998 955
Moins : Provision		(124 967)	(124 967)
		<u>5 521 728</u>	<u>2 873 988</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>		774 857 364	797 913 281
Autres actifs non courants	4	14 663 749	29 419 538
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>789 521 113</u>	<u>827 332 819</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		66 958 809	64 819 845
Moins : Provisions		(472 805)	(472 805)
	5	<u>66 486 004</u>	<u>64 347 040</u>
Clients et comptes rattachés		23 548 930	19 416 702
Moins : Provisions		(2 309 704)	(2 508 748)
	6	<u>21 239 226</u>	<u>16 907 954</u>
Autres actifs courants	7	12 912 385	20 767 455
Liquidités et équivalents de liquidités	8	3 337 022	1 762 546
<u>Total des actifs courants</u>		<u>103 974 637</u>	<u>103 784 995</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>893 495 750</u>	<u>931 117 814</u>

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

BILAN
Arrête au 31 décembre
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>	<u>31-déc</u> <u>2014</u> Retraité*
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		172 134 413	172 134 413
Réserve légale		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		117 321 012	117 321 012
Résultats reportés		(18 582 087)	(8 716 036)
Modifications comptables		(5 658 792)	(8 937 972)
Amortissements différés		(67 976 950)	(17 602 075)
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>199 635 631</u>	<u>256 597 377</u>
Résultat net de l'exercice		(46 587 071)	(56 961 746)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	9	<u>153 048 560</u>	<u>199 635 631</u>
PASSIFS			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	10	433 885 422	318 939 103
Crédits bail	11	3 075 871	5 679 099
Comptes courants actionnaires	12	91 672 163	85 254 819
Provisions pour risques et charges	13	2 913 754	2 517 446
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>531 547 210</u>	<u>412 390 467</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	57 665 320	66 327 950
Autres passifs courants	15	66 808 870	52 774 392
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	84 425 790	199 989 374
<u>Total des passifs courants</u>		<u>208 899 980</u>	<u>319 091 716</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>740 447 190</u>	<u>731 482 183</u>
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		<u>893 495 750</u>	<u>931 117 814</u>

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

ETAT DE RESULTAT
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>	<u>31-déc</u> <u>2014</u> Retraité*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	184 271 650	169 490 525
Production immobilisée	18	14 195 922	5 926 641
Total produits d'exploitation		<u>198 467 572</u>	<u>175 417 166</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(3 922 254)	(20 629 882)
Achats d'approvisionnements consommés	19	109 614 663	118 706 607
Charges de personnel	20	25 194 869	24 476 509
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	58 268 833	53 362 529
Autres charges d'exploitation	22	13 208 251	11 125 845
Total des charges d'exploitation		<u>202 364 362</u>	<u>187 041 608</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>(3 896 790)</u>	<u>(11 624 442)</u>
Charges financières nettes	23	(42 490 220)	(44 597 436)
Produits des placements	24	709 557	38 835
Autres gains ordinaires	25	572 093	41 936
Autres pertes ordinaires	26	(1 081 444)	(459 493)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		<u>(46 186 804)</u>	<u>(56 600 600)</u>
Impôt sur les sociétés		(400 267)	(361 146)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>(46 587 071)</u>	<u>(56 961 746)</u>
Effet des modifications comptables		(5 658 792)	(8 937 972)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		<u>(52 245 863)</u>	<u>(65 899 718)</u>

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>31-déc</u> 2015	<u>31-déc</u> 2014 (*)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	218 627 030	201 950 537
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(166 731 327)	(133 647 045)
Intérêts payés sur crédits de gestion	(4 749 373)	(4 051 286)
Impôts et taxes payés	(45 037)	(679 004)
Autres flux	18 573	24 924
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	47 119 866	63 598 126
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(399 390)	(31 227 886)
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(1 018 889)	(893 601)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(1 418 279)	(32 121 487)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements provenant des emprunts bancaires	545 306 918	148 278 197
Intérêts payés sur remboursement emprunt	(49 978 385)	(35 852 770)
Remboursements des emprunts bancaires	(517 611 504)	(147 866 570)
Remboursements des crédits leasing	(6 520 546)	(8 186 848)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(28 803 517)	(43 627 991)
Variation de trésorerie	16 898 070	(12 151 352)
Trésorerie au début de l'exercice	(30 034 305)	(17 882 953)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(13 136 235)	(30 034 305)

* Les montants comparatifs ont été retraités

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la Société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés: Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :En DT

Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	<u>110.628.081</u>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

I. Présentation de la société (suite)

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veilleuse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelages de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3)

II. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

III-1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Certaines immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composante (c'est le cas de la cimenterie). Selon cette méthode, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée de vie différente des autres composants, doit être comptabilisé et amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière (*)	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

(*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Ce changement a été considéré comme un changement dans l'estimation comptable et a été traité d'une façon prospective.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

III-3 Contrats de location financement

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-3 Contrats de location financement (suite)

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III-4 Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité et de cinq ans, à partir de leur engagement.

III-5 Les stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-5 Les stocks (suite)

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III-6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III-7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III-8 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servis au personnel calculés selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-9 Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

III-10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III-11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

III-12 Correction d'erreur

Durant l'exercice 2015, la société a procédé à une correction d'erreur qui a nécessité la correction des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2015 d'un montant net de 5.658.792 DT. En effet, suite à la consolidation des crédits à court, moyen et long termes de la Société et le rééchelonnement de leurs remboursements, Carthage Cement a payé courant l'exercice 2015 les intérêts de retard décomptés depuis l'exercice 2010 pour un montant total de 6.327.826 DT. Ces intérêts ont impacté les capitaux propres d'ouvertures pour un montant de 5.658.792 DT et la charge de l'exercice 2015 pour un montant de 669.034 DT.

En application de la norme comptable 11 du système comptable des entreprises relative aux modifications comptables, les montants comparatifs au niveau du bilan et de l'état de résultat de l'exercice 2014 ont été ainsi retraités. L'impact du changement de méthode sur l'exercice 2014 est comme suit :

En DT	Avant changement	Impact du changement	Après changement
Etat de résultat			
Charges financières nettes	43 317 698	1 279 738	44 597 436
Passif			
Résultat net de l'exercice	(60 240 926)	(5 658 792)	(65 899 718)
Concours bancaires et autres passifs financiers	194 330 582	5 658 792	199 989 374
Capitaux propres			
Modifications comptables	(4 558 918)	(4 379 054)	(8 937 972)

IV. Faits significatifs de l'exercice

IV-1 Consolidation des crédits à court, moyen et long termes et le rééchelonnement de leurs remboursements

La société Carthage Cement a rencontré courant les exercices 2013 et 2014 des difficultés de trésorerie. Ces difficultés sont dues principalement aux éléments suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Du fait du surcoût enregistré par rapport à l'investissement initial, la société était contrainte de boucler le schéma d'investissement par les cash-flows dégagés en 2013 et en 2014 et par des crédits à court terme ainsi que des concours bancaires.
- Les mouvements sociaux ainsi que la conjoncture qu'a connu le pays en 2013 et 2014 ont impacté négativement la performance de la société.

Afin de rétablir l'équilibre financier et alléger la trésorerie pour favoriser le respect des engagements futurs de la société, Carthage Cement s'est engagée dans des pourparlers avec ses banques créancières pour le rééchelonnement de son engagement et la conversion des découverts. Les négociations ont abouti à un accord avec le pool bancaire pour le réaménagement des crédits d'investissement en cours et la mise en place de nouveaux crédits pour un montant global de 463.807.749 DT. Les montants débloqués au titre de ces crédits totalisent à la clôture de l'exercice 2015 un montant de 461.007.749DT.

Les crédits à long terme sont remboursables sur une durée de 10 ans avec une année de grâce en principal et un taux d'intérêt de TMM+2,5%.

Les crédits à moyen terme sont remboursables sur une durée de 5 ans avec les mêmes conditions.

Compte tenu des accords et des prévisions des cash-flows futurs, la Société estime qu'elle sera en mesure d'honorer ses engagements envers les établissements financiers.

IV-2 Contrôles fiscaux

IV-2.1 Contrôle fiscal 2008-2011

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la

signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société.

IV-2.2 Contrôle fiscal GCN

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés: Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et Les Grandes Carrières du Nord Trade, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. Carthage Cement a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, Carthage Cement a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. Ce jugement a été interjeté en appel par la société Carthage Cement.

IV-2.3 Contrôle fiscal 2011-2012

Un troisième contrôle courant cet exercice, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

La société a rejeté l'ensemble des chefs de redressement issus de ces divers contrôles fiscaux, à l'exception d'un montant de 1.907.813 DT pour lequel un passif d'impôt a été constaté.

Le management de la société estime qu'aucune provision complémentaire n'est requise au titre de contrôles fiscaux.

IV-4-Restitution de TVA:

L'exercice 2015 a enregistré la récupération auprès de l'Administration Fiscale de la somme de 9.461.235 DT, au titre de la TVA reportée provenant des investissements engagés par Carthage Cement. Ainsi, la TVA récupérée au titre de l'investissement de création et de construction de la Cimenterie atteint une somme totale de 26.460.872 DT.

A/ ACTIFS

NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2015 un solde de 2.262.245 DT, contre 2.449.622 DT au 31 décembre 2014 :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000
Licences	66 582	1 051
Logiciels	574 073	273 332
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles en cours	-	288 576
Immobilisations incorporelles brutes	3 353 003	3 275 307
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 090 758)	(825 685)
Immobilisations incorporelles nettes	2 262 245	2 449 622

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2015 un solde net de 767.073.391 DT, contre 792.589.671 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922
Agencements, aménagements et installations (« AAI »)	2 910 958	2 669 553
Carrière	111 707 060	111 707 060
Constructions	419 644 044	412 294 871
Installations climatiseurs	127 400	127 400
Installations téléphoniques	131 614	131 614
Engins de carrière acquis en leasing	17 709 291	17 239 465
Matériel de transport	970 105	965 598
Matériel de transport acquis en leasing	3 704 108	3 185 334
Matériel industriel	12 897 953	12 775 402
Matériel informatique	1 012 606	953 665
Mobilier et matériel de bureau	831 622	740 985
Installations techniques cimenterie	337 406 525	337 365 061
Matériel Ready Mix	62 889	62 889
Matériel Ready Mix acquis en leasing	11 644 411	11 644 411
Immobilisations corporelles en cours	14 286 676	5 957 067
Immobilisations corporelles brutes	938 013 184	920 786 297
Amortissements des immobilisations corporelles	(170 939 793)	(128 196 626)
Immobilisations corporelles nettes	767 073 391	792 589 671

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU 31/12/2015	
	AU 31/12/2014	Additions	Transfert	Cession	AU 31/12/2015	AU 31/12/2014	Dotation	Cession		AU 31/12/2015
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	675 370	135 000	-	810 370	1 889 630
Logiciels	273 332	12 164	288 576	-	574 072	140 690	120 538	-	261 228	312 844
Licence	1 051	65 532	-	-	66 583	894	7070	-	7964	58619
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	8 731	2 465	-	11 196	1 152
Immobilisations incorporelles encours	288 576	-	(288 576)	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	3 275 307	77 696	-	-	3 353 003	825 685	265 073	-	1 090 758	2 262 245
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	0	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	2 669 553	473 448	(232 043)	-	2 910 958	979 642	193 628	-	1 173 270	1 737 688
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	20 107 270	2 234 141	-	22 341 411	89 365 649
Constructions	412 294 871	846 126	6 503 047	-	419 644 044	51 499 770	17 924 965	-	69 424 735	350 219 309
Installations techniques cimenterie	337 365 061	41 464	-	-	337 406 525	20 417 819	16 890 327	-	37 308 146	300 098 379
Installations climatiseurs	127 400	-	-	-	127 400	122 019	4 598	-	126 617	783
Installations téléphoniques	131 614	-	-	-	131 614	96 418	13 851	-	110 269	21 345
Engins de carrière acquis en leasing	17 239 465	469 826	-	-	17 709 291	11 077 773	2 409 079	-	13 486 852	4 222 439
Matériel de transport	965 598	4 507	-	-	970 105	801 605	57 746	-	859 351	110 754
Matériel de transport acquis en leasing	3 185 334	518 774	-	-	3 704 108	2 045 611	457 298	-	2 502 909	1 201 199
Matériel industriel	12 775 402	122 551	-	-	12 897 953	12 078 604	146 099	-	12 224 703	673 250
Matériel informatique	953 665	58 941	-	-	1 012 606	685 264	150 525	-	835 789	176 817
Mobilier et Matériel de bureau	740 985	90 637	-	-	831 622	544 430	80 698	-	625 128	206 494
Matériels Ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	13 224	3 144	-	16 368	46 521
Matériels Ready Mix acquis en leasing	11 644 411	-	-	-	11 644 411	7 727 177	2 177 068	-	9 904 245	1 740 166
Immobilisations corporelles en cours	5 957 067	14 600 613	(6 271 004)	-	14 286 676	-	-	-	-	14 286 676
Total immobilisations corporelles	920 786 297	17 226 887	-	-	938 013 184	128 196 626	42 743 167	-	170 939 793	767 073 391
Total des immobilisations	924 061 604	17 304 583	-	-	941 366 187	129 022 311	43 008 240	-	172 030 551	769 335 636

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

Désignation	31-déc-15	31-déc-14
Titre "Les Carrelages de Berbères"	350 883	350 883
Prêts au personnel	409 045	293 320
Dépôts et cautionnements versés	4 886 767	2 354 752
Total brut	5 646 695	2 998 955
Moins : provision	(124 967)	(124 967)
Total net	5 521 728	2 873 988

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants totalisent au 31 décembre 2015 un montant net de 14.663.749 DT, contre 29.419.538 DT à la clôture de l'exercice 2014, soit une diminution de 14.755.789 DT. Ils enregistrent principalement les charges engagées par la société avant l'entrée en exploitation de l'activité cimenterie. Il s'agit essentiellement de frais d'études et de recherches et une quote-part des charges d'exploitation (amortissements, honoraires, charges de personnel, frais de mission et charges financières sur comptes courants actionnaires...) rattachés à l'activité cimenterie. La société a arrêté la capitalisation des frais préliminaires à partir du mois d'octobre 2013, date d'entrée en activité de la cimenterie.

Les frais préliminaires s'analysent comme suit :

Désignation	31-déc-15	31-déc-14
Frais d'études et de recherches	12 762 922	12 762 922
Honoraires	846 430	846 430
Frais de voyages, déplacements et restauration	951 781	951 781
Charges du personnel	5 715 806	5 715 806
Charges financières	3 099 001	3 099 001
Capitalisation des différences de changes	1 738 058	1 738 058
Frais préliminaires Ready mix	845 523	845 523
Frais d'introduction en bourse	2 631 323	2 631 323
Amortissements carrière	6 702 423	6 702 423
Amortissements construction front	2 130 740	2 130 740
Amortissements engins et pistes carrière	2 280 567	2 280 567
Intérêts sur comptes courants actionnaires	26 040 181	26 040 181
Capitalisation des produits financiers	(4 550 612)	(4 550 612)
Impôt sur les sociétés 2008	1 296 203	1 296 203
Divers frais	2 056 973	2 056 973
Total brut	64 547 319	64 547 319
Résorption des frais préliminaires	(49 041 065)	(34 285 276)
Résorption des frais préliminaires Ready Mix	(842 505)	(842 505)
Total résorptions	(49 883 570)	(35 127 781)
Total net des autres actifs non courants	14 663 749	29 419 538

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2015 à un solde net de 66.486.004 DT, contre 64.347.040 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 2.138.964 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Pièces de rechanges	5 116 657	2 387 966
Autres stocks	1 338 561	-
Produits finis agrégats	7 154 921	11 138 869
Produits semi-finis agrégats	17 999 626	14 759 583
Ciments	3 061 563	1 818 246
Matières premières Ready Mix	156 025	160 812
Stocks matières premières cimenterie	3 319 582	9 159 222
Clinker	28 105 659	24 682 817
Emballages	706 215	712 330
Total stock brut	66 958 809	64 819 845
Moins : Provision pour dépréciation	(472 805)	(472 805)
Total stock net	66 486 004	64 347 040

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Clients agrégats	9 678 472	9 693 963
Clients ciments	2 152 542	2 996 003
Clients Ready mix	3 143 676	1 798 511
Clients, effets à recevoir	4 983 897	574 607
Clients, chèques à l'encaissement	1 280 640	1 852 409
Clients douteux	2 309 703	2 501 209
Total brut	23 548 930	19 416 702
Moins : Provision pour dépréciation	(2 309 704)	(2 508 748)
Total net	21 239 226	16 907 954

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015, à 12.912.385 DT, contre 20.767.455 DT à la clôture de l'exercice 2014, enregistrant ainsi une baisse, se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Fournisseurs avances et acomptes	-	70 323
Etat impôts et taxes	9 638 879	15 589 449
Produits à recevoir	551 303	3 043 311
Charges constatées d'avance	591 869	715 760
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144
BINA Trade	1 357 766	571 044
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère	161 481	166 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Autres	2 400	2 400
Total brut	13 352 430	21 207 500
Moins : provision pour dépréciation	(440 045)	(440 045)
Total net	12 912 385	20 767 455

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent à la clôture de l'exercice 3.337.022 DT, contre 1.762.546 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Banques (a)	1 623 297	1 735 053
Blocage et déblocage	1 688 327	-
Caisses	25 398	27 493
Total	3 337 022	1 762 546

(a) Le solde de la rubrique « banques » se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Banque Tuniso-Koweïtienne	-	207 250
Banque de Tunisie	128 789	193 282
Banque Internationale Arabe de Tunisie	468 975	-
Banque de Tunisie et des Emirats	691 812	30
Arab Tunisian Bank	-	7 634
Banque Tuniso-Libyenne	29 513	201 588
AL BARAKA	59 512	-
Attijari Bank	21 329	-
North Africa INT BANK	78 613	-
Zitouna Bank	144 754	1 125 269
Total	1 623 297	1 735 053

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent 153.048.560 DT au 31 décembre 2015, contre 199.635.631 DT en 2014, soit une baisse de 46.587.071 DT. Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14*</u>
Capital social	172 134 413	172 134 413
Réserve légale	588 801	588 801
Prime d'émission	117 321 012	117 321 012
Prime de scission	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	(18 582 087)	(8 716 036)
Modification comptable	(5 658 792)	(8 937 972)
Amortissements différés	(67 976 950)	(17 602 075)
<i>Total capitaux propres avant résultat de la période</i>	<u>199 635 631</u>	<u>256 597 377</u>
Résultat de la période	(46 587 071)	(56 961 746)
Total des capitaux propres avant affectation	<u>153 048 560</u>	<u>199 635 631</u>

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

Conformément à la législation fiscale en vigueur (article 12 bis - § VI du code de l'IRPP & IS), à l'ouverture de l'exercice 2015, le résultat déficitaire 2014 a été affecté en amortissements différés de 50.374.875 DT et perte reportable de 5.307.133 DT.

L'exercice 2015, ayant enregistré une perte comptable de 46.587.071 DT, qui sera affectée respectivement en amortissements différés et perte non reportable de 45.158.922 DT et 1.428.149 DT.

La structure du capital se présente au 31 décembre 2015 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'action	Valeur nominale	Total	%
Public	85 657 001	1	85 657 001	49,76%
Société BINA CORP	86 477 362	1	86 477 362	50,24%
Mr LAZHAR STA	10	1	10	0,00%
Société La Grande Immobilière du Nord SARL	10	1	10	0,00%
Société MAJUS INVESTMENT SICAF	10	1	10	0,00%
Société NAFRAZIA EXPORT SARL	10	1	10	0,00%
Société NAFRINVEST SARL	10	1	10	0,00%
Total	172 134 413	1	172 134 413	100%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Ammortissements différés</i>	<i>Impact de la modification comptable</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 décembre 2013	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(4 624 136)	-	-	(26 252 893)	260 976 431
Affectation du résultat 2013	-	-	-	-	(4 091 900)	(17 602 075)	-	26 252 893	4 558 918
Impact de la modification comptable	-	-	-	-	-	-	(8 937 972)	-	(8 937 972)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	(56 961 746)	(56 961 746)
Soldes au 31 décembre 2014	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(8 716 036)	(17 602 075)	(8 937 972)	(56 961 746)	199 635 631
Affectation du résultat 2014 approuvée par l'AGO du 08 juillet 2015	-	-	-	-	(9 866 051)	(50 374 875)	4 558 918	56 961 746	1 279 738
Impact de la modification comptable	-	-	-	-	-	-	(1 279 738)	-	(1 279 738)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	(46 587 071)	(46 587 071)
Soldes au 31 Décembre 2015	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(18 582 087)	(67 976 950)	(5 658 792)	(46 587 071)	153 048 560

NOTE N°10 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS
(Montants exprimés en dinar)

	Solde au 31/12/2014			Mouvement de l'exercice				Solde au 31/12/2015			
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Additions LT/ Rééchelonnement	Remboursement LT/ Rééchelonnement	Remboursement CT/ Rééchelonnement	RECLASSEMENTS	Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Echéances impayées
Amen Bank	22 318 891	16 727 191	5 591 700	18 246 000	14 861 351	7 457 540	2 261 541	18 246 000	17 850 298	395 702	-
BTK	29 200 000	19 342 614	9 857 386	30 200 000	16 098 178	12 930 101	4 147 139	30 371 720	29 297 297	1 074 423	171 721
ATTIJARI BANK	24 689 877	18 176 147	6 513 730	25 474 000	17 128 361	7 561 516	2 968 229	25 474 000	23 553 557	1 920 443	-
ATB	14 544 329	11 060 000	3 484 329	14 522 000	10 370 000	4 174 329	1 386 359	14 522 000	13 825 641	696 359	-
BH	59 867 077	46 790 054	13 077 023	63 576 092	39 522 255	20 344 822	10 814 046	63 576 092	60 029 846	3 546 246	-
STB	58 259 725	42 783 329	15 476 396	61 130 500	38 410 009	19 849 716	8 671 883	61 130 500	56 831 936	4 298 564	-
BT	86 165 586	71 053 323	15 112 263	111 461 000	71 053 323	15 112 263	8 252 706	111 461 000	103 208 294	8 252 706	-
STUSID	11 141 269	7 940 972	3 200 297	13 463 815	6 638 194	4 503 074	1 302 778	13 463 815	13 463 815	-	-
BNA	53 219 943	45 775 074	7 444 869	64 978 000	39 286 182	13 933 761	11 372 861	64 978 000	60 094 031	4 883 969	-
BIAT	23 609 141	17 256 140	6 353 000	25 300 000	13 946 941	8 484 581	3 309 199	26 477 618	25 300 000	1 177 618	1 177 618
BTL	19 524 034	13 633 333	5 890 701	20 384 981	12 170 834	7 353 201	2 891 876	20 384 981	18 955 605	1 429 376	-
BTE	11 171 761	8 400 926	2 770 835	12 271 360	7 718 151	3 453 609	1 479 032	12 271 359	11 475 101	796 258	-
Total des emprunts	413 711 632	318 939 103	94 772 529	461 007 749	287 203 780	125 158 513	58 857 650	462 357 087	433 885 422	28 471 666	1 349 339

NOTE N°11 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2015 un solde de 3.075.871 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2016	3 418 330	3 026 516	391 814
2017	2 247 072	2 069 136	177 936
2018	793 034	732 934	60 100
2019	223 116	208 552	14 564
2020	66 925	65 249	1 676
Total général	6 748 477	6 102 387	646 090
2016	3 418 330	3 026 516*	391 814
Total à plus d'un an	3 330 147	3 075 871	254 276

(*) : Ce montant figure au niveau de la rubrique concours bancaires et autres passifs financiers (cf note 16)

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2015 à 91.672.163 DT, s'analyse comme suit (pour plus de détails se référer à la note 27) :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 394	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	15 483 686	12 774 044
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	19 801 113	16 093 411
Total	91 672 163	85 254 819

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice sur ce poste se limitent à la constatation des intérêts courus au titre de l'année 2015.

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 005 940	609 632
Autres provisions pour risques et charges	906 553	906 553
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261
Total	2 913 754	2 517 446

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2015 un solde de 57.665.320 DT, contre 66.327.950 DT au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Fournisseurs d'exploitation	28 926 030	40 494 082
Fournisseurs, effets à payer	10 400 360	6 910 271
Fournisseurs d'immobilisations*	18 208 728	18 782 560
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483
Autres fournisseurs	24 756	31 131
Retenue de garantie	103 963	108 423
Total	57 665 320	66 327 950

* Ce solde inclut principalement la dette résiduelle envers le fournisseur constructeur de la cimenterie. Un différend oppose actuellement Carthage Cement avec le fournisseur concernant la dette et en conséquence le paiement de cette dette a été gelé en l'attente de la résolution de ce différend. Des négociations sont en cours avec le fournisseur pour trouver un accord à l'amiable.

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2015, un total de 66.808.870 DT, contre 52.774.392 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Clients, avances et acomptes	14 410 944	7 176 580
Etat impôts et taxes	12 401 159	6 456 175
Amende Exploitation carrière	505 602	1 905 602
Redressement fiscal	1 672 888	2 615 391
Rémunérations dues au personnel	1 412 116	1 302 274
JUGURTHA STUDIES	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
Maghreb Carrelage	34 518	34 518
Grande Immobilière du Nord	14 209	14 209
CNSS	6 100 685	4 442 780
Charges à payer	5 590 832	4 607 042
Dette envers la STEG	17 680 546	17 680 546
Provision pour congés à payer	1 009 586	963 490
Provisions pour risques et charges	124 281	124 281
Dette envers Karama Holding	5 828 889	5 428 889
Total	66 808 870	52 774 392

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 84.425.790 DT, contre 199.989.374 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14*</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires (note 10)	28 471 666	94 772 529
Echéances à moins d'un an sur crédits bail (note 11)	3 026 516	5 080 889
Intérêts courus	7 056 684	21 045 242
Billet de trésorerie	10 000 000	11 000 000
Crédit mobilisable	16 960 000	25 660 000
Crédit financement devises	2 437 667	4 975 071
Concours bancaires (a)	16 473 257	31 796 851
Intérêts de retard	-	5 658 792
Total	84 425 790	199 989 374

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

(a) Les banques qui totalisent au 31 décembre 2015 un solde de 16.473.257 DT se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Arab Tunisian Bank	903 510	-
Banque Tuniso-Libyenne	-	1 824 549
Banque de Tunisie	2 118 409	17 028 460
Qatar National Bank	1 277 993	871 427
Banque Internationale Arabe de Tunisie	-	163 770
Banque Nationale Agricole	3 140 655	2 009 244
Banque de l'Habitat	1 812 009	2 970 084
Société Tunisienne de Banque	2 071 324	2 960 294
Amen Bank	4 609 173	3 083 559
STUSID Bank	540 062	767 298
AL BARAKA	-	118 166
Banque tuniso-koweïtienne	122	-
Total	16 473 257	31 796 851

B/ RESULTAT DE LA PERIODE

NOTE N°17 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Vente des produits de carrière	17 995 795	15 927 913
Vente de béton prêt à l'emploi	16 592 475	15 099 582
Vente clinker	4 320 000	20 083 115
Vente ciments	140 419 034	113 403 882
Vente palettes	58 659	419 167
Pompage et transport Béton	3 700 944	3 540 602
Chargements et transports - Agrégat	1 134 305	985 898
Chargements et transports - Ciment	50 438	30 366
Total	184 271 650	169 490 525

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Travaux piste carrière	4 921 467	826 517
Travaux préparatoires	7 302 299	5 040 171
Aménagements front	129 147	-
Aires de stockage	1 780 285	-
Production immobilisée Ready Mix	62 724	59 953
Total	14 195 922	5 926 641

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés s'élevant à la clôture de l'exercice à 109.614.663 DT, se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Explosifs	1 691 743	1 762 277
Gasoil et lubrifiants	4 596 642	4 353 373
Pièces de rechange	1 171 442	1 305 714
Achats de matières premières Ready Mix	984 190	3 284 122
Achats de matières consommables cimenterie	18 289 303	22 034 584
Achats de matières consommables	17 484 940	16 251 483
Prestations NLS	21 588 374	23 928 826
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	41 078 427	50 745 818
Achats non stockés de matières et fournitures	946 312	962 373
Variation de stocks des pièces de rechange et autres	(4 067 252)	(355 360)
Variation de stocks des matières premières Ready mix	4 787	10 702
Variation de stock matières premières cimenterie	5 845 755	(5 577 305)
Total	109 614 663	118 706 607

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel qui s'élèvent au 31 décembre 2015 à 25.194.869 DT se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Salaires et compléments de salaires	20 836 988	20 415 885
Cotisations sociales	4 038 046	3 930 144
Autres charges sociales	319 835	130 480
Total	25 194 869	24 476 509

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	265 073	204 863
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	42 743 167	43 179 392
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	14 755 789	6 990 619
Dotation aux provisions des immobilisations financières	-	124 967
Dotations aux provisions pour risques et charges	396 308	555 913
Dotations aux provisions pour créances douteuses	108 496	2 133 970
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	172 805
Total	58 268 833	53 362 529

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Loyers et charges locatives	1 333 196	927 017
Entretiens et réparations	3 361 807	2 475 867
Assurances	2 210 765	1 277 030
Études, recherches et divers services extérieurs	104 292	72 440
Jetons de présence	40 000	70 000
Autres charges	-	122 577
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>7 050 060</u>	<u>4 944 931</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	879 750	512 221
Publicités, publications, relations publiques	111 886	273 549
Déplacements, missions et réceptions	531 816	443 003
Dons et subventions	487 692	386 084
Transports	2 437 392	2 197 339
Frais postaux et de télécommunications	284 389	313 009
Services bancaires et assimilés	892 814	1 422 730
Autres charges d'exploitation	120	-
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>5 625 859</u>	<u>5 547 935</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	308 606	322 127
T.C.L	90 287	55 221
Droits d'enregistrement et de timbres	121 921	236 996
Autres impôts et taxes	103 186	174 452
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>624 000</u>	<u>788 796</u>
Transfert de charges (autres charges)	(91 668)	(155 817)
Total des autres charges d'exploitation	13 208 251	11 125 845

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2015 à 42.490.220 DT et se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14*</u>
Intérêts des comptes courants actionnaires	6 417 344	6 031 339
Intérêts sur emprunts	32 360 868	33 048 984
Agios débiteurs	351 093	246 962
Frais d'escomptes	2 680 248	1 246 295
Pertes de change	756 098	304 902
Gains de change	(685 041)	(1 195 737)
Intérêts de retards	609 610	4 914 691
Total	42 490 220	44 597 436

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

NOTE N°24 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2015 à 709.557 DT et se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Gains nets sur cession de valeurs mobilières	-	38 835
Produits financiers	709 557	-
Total	709 557	38 835

NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élevant au 31 décembre 2015 à 572.093 DT, se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Remboursement assurance	165 684	-
Reprise sur provisions pour créances douteuses	307 540	31 880
Autres gains ordinaires	29 262	10 056
Reprise sur provision sur dette fiscale	69 607	-
Total	572 093	41 936

NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 1.081.444 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Pénalités de retard sur non recouvrement des dettes fiscales et sociales	1 043 376	456 268
Autres (pertes ordinaires)	38 068	3 225
Total	1 081 444	459 493

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

COMPTES COURANTS Actionnaires

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Par ailleurs, un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Les nouvelles dispositions ont porté sur :

- Les modalités de capitalisation des intérêts : les intérêts sont capitalisés annuellement ;
- La durée de remboursement : les comptes courants actionnaires sont remboursables à partir du 1^{er} janvier 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1^{er} janvier 2012 ;
- La suppression de l'option de conversion de tout ou partie des comptes courants actionnaires en capital.

Un avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

Les nouvelles dispositions portent sur :

- La durée de remboursement : les comptes courants actionnaire sont remboursables à partir du 1^{er} Octobre 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1^{er} Octobre 2012;
- La capitalisation des intérêts : les intérêts annuels calculés et non servis seront capitalisés et produiront eux même des intérêts.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Par ailleurs, les intérêts décomptés sur les comptes courants actionnaires au titre de l'exercice 2015, s'élèvent 6.417.344 DT.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2015 un solde de 91.672.163 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	En DT
Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	15 483 686
Intérêts sur compte courant BINA CORP	19 801 113
Total	<u>91 672 163</u>

BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement.

Carthage Cement a réalisé en 2015, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 12.062.088 DT.

Par ailleurs Carthage Cement a réalisé les transactions suivantes avec BINA TRADE au cours de l'exercice 2015 :

- La Société a émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 132.962DT relative à la mise à la disposition à BINA TRADE d'un étage du nouveau siège social ayant une superficie de 335 m² et ce du 1^{er} novembre 2014 jusqu'au 31 juillet 2016.
- Elle a aussi émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 653.761 DT relative aux pénalités de retard calculés au taux de 8% du montant des factures de vente de 2015 qui ont été tardivement recouvrées.
- Facturation des frais de transport de matières pour un montant de 1.060.424 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 359.157 DT au 31 décembre 2015.

L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2015 à 19.758.547 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Traites impayées	5 704 115	7 486 703
Factures impayés	3 028 754	1 487 601
Traites encours d'escompte	9 667 912	9 786 895
Autres créances	1 357 766	571 044
Total des créances BINA TRADE	19 758 547	19 332 243
Solde fournisseur BINA TRADE	(359 157)	(806 295)
Solde BINA TRADE net	19 399 390	18 525 948

Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2015 s'élève à un montant hors taxes de 538.224 DT.

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

- Au cours de l'exercice 2015, la « Société NEIFAR de Bâtiment », dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant de 62.277 DT. Sa créance a été totalement réglée au 31 décembre 2015.
- Au cours de l'exercice 2015, la «STE SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant de 586.354 DT. Le solde client de la société «STE SONOTRAV» est débiteur de 248.150 DT au 31 décembre 2015.

EL KARAMA HOLDING

En date du 24 septembre 2013, Carthage Cement a conclu un contrat d'emprunt avec la société EL KARAMA Holding d'un montant de 5.000.000 DT. L'emprunt est remboursable sur une année au taux fixe de 8% l'an. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2015 s'élève à 400.000 DT. Le solde de la dette s'élève à 5.908.889 DT au 31 décembre 2015 dont 5.828.889 DT sont comptabilisés parmi les autres passifs courants et 80.000 DT comptabilisé en déduction de l'impôt à payer comme retenue à la source.

Monsieur Mongi Trimech (Administrateur)

- Au cours de l'exercice 2015, la société « OCEAN TRADING COMPANY » dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire a acheté auprès de Carthage Cement du ciment pour un montant de 1.224.118 DT. Le solde client de la société « OCEAN TRADING COMPANY » est créancier de 324.739 DT au 31 décembre 2015.
- Au cours de l'exercice 2015, la société « AL Wafa RENT A CAR » dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire a loué à Carthage Cement des voitures de location pour un montant de 7.135 DT. Le solde fournisseur de la société « AL Wafa RENT A CAR » est créancier de 5.969 DT.

Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	161 481	166 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Total actifs	790 069	795 069
<u>Autres passifs courants</u>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	34 518	34 518
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209
Total passifs	71 342	71 342

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2015 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 161.481 DT au 31 décembre 2015.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 Mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2015. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 31 décembre 2015.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 324 m², faisant partie de l'immeuble situé au Km 4,7 autoroute sud Ben AROUS, 2013 Tunis. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 34.518 DT au 31 décembre 2015.
- (d) La société Carthage Cement a signé le 1^{er} Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 650 m² avec 10 places de parking extérieurs, faisant partie de l'immeuble situé à la rue du lac d'Annecy les berges du lac, 1053, Tunis. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 31 décembre 2015.

Rémunération des dirigeants clés

Les rémunérations du dirigeant de la société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, se présentent comme suit :

En DT	Monsieur Brahim SANAA
Salaires et rémunérations brutes y compris la prime de bilan et le 13 ^{ème} provisionnés en 2015 à verser en 2016	256 199
Avantages en nature	14 864
Charges patronales	64 218
Total bruts (*)	335 201
Salaires nets	150 244

Par ailleurs, le DG a reçu un montant de 14.477 DT en tant que 13^{ème} mois et prime de bilan de l'exercice 2014 versés en 2015

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements	2 000 000 €
*Aval	10 000 000 TND
*Autres Garanties	2 632 448 TND
b) Garanties réelles	
*Hypothèques	543 289 113 TND
*Nantissement	538 930 748 TND
c) Effets escomptés et non échus + Factoring	35 347 277 TND
TOTAL	1 134 723 987 TND
2/ Engagements reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en DTN	8 295 000 TND
TOTAL	8 295 000 TND

NOTE N°29 : Solde intermédiaire de gestion

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2015:

Désignation	Produits	Désignation	Charges	Désignation	31/12/2015	31/12/2014*
Revenus	184 271 650	Achats consommés	109 614 663			
Production immobilisée	14 195 922					
Variation des stocks de produits finis	3 922 254					
Total	202 389 827	Total	109 614 663	Marge sur coût matière	92 775 164	77 340 441
Marge sur coût matières	92 775 164	Autres charges externes	12 584 251			
Total	92 775 164	Total	10 337 049	Valeur ajoutée brute	80 190 912	67 003 392
Valeur ajoutée brute	80 190 912	Charges de personnel	25 194 869			
		Impôts et taxes	624 001			
Total	80 190 912	Total	25 818 870	Excédent brut d'exploitation	54 372 042	41 738 087
Excédent brut d'exploitation	54 372 043	Dotations aux amortissements et aux provisions	58 268 832			
Total	54 372 043	Total	58 268 832	Résultat d'exploitation	-3 896 790	(11 624 442)
Produits financiers	709 557	Résultat d'exploitation	3 896 790			
Produits divers ordinaires	572 093	Charges financières	42 490 220			
		Charges diverses ordinaires	1 081 444			
		Impôt sur les sociétés	400 267			
Total	1 281 649	Total	47 868 720	Résultat des activités ordinaires après impôt	-46 587 071	-61 340 800
		Résultat des activités ordinaires après impôt	46 587 071			
		Modifications comptables	5 658 792			
Total	-	Total	52 245 863	Résultat net après modifications comptables	-52 245 863	-65 899 718

*Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

Rapport Général

Tunis, le 23 juin 2016

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT SA (« Carthage Cement » ou « Société »), joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 153.048.560 DT y compris la perte de l'exercice s'élevant à 46.587.071 DT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre Société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

A l'exception des faits évoqués dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Motif de l'opinion avec réserves

1. Comme indiqué dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées, le solde de la créance sur BINA TRADE (partie liée) a atteint un montant de 19.758.547 DT au 31 décembre 2015 (y compris les effets escomptés et non échus). L'encours de la créance BINA TRADE enregistre une augmentation d'un exercice à un autre et l'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés.

Par ailleurs, la Société détient une créance sur la société Maghreb Transport (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 20.338.380 DT au 31 décembre 2015. Au vu de l'historique de ces créances et des autres informations collectées durant notre audit, nous estimons que ces créances devraient être dépréciées.

2. Ainsi qu'il en est fait mention dans la note IV-2 aux états financiers, la Société a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux au titre des exercices non prescrits, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. Suite à un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la Société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En Août 2012, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La Société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.
- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 ayant donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités. Une provision de 1.907.813 DT a été comptabilisée dans les comptes de la Société au 31 décembre 2015. La Société a formulé son opposition quant aux autres éléments du résultat de la vérification. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la Société.
- Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société « Les Grandes Carrières du Nord » (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 à Carthage Cement ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la Société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La Société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.

La Société estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre des contrôles fiscaux susmentionnés. Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

3. Nous n'avons pas reçu de réponses à toutes nos lettres de circularisation adressées aux banques, aux avocats et aux fournisseurs. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle des points décrits dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Carthage Cement S.A au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une mission d'inventaire physique des immobilisations corporelles a été entamée par un cabinet externe en 2015 et qu'à la date du présent rapport, nous n'avons pas encore obtenu le rapport dudit inventaire. De ce fait, l'incidence finale de cet inventaire sur les comptes de 2015 ne peut être appréciée.

Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception des faits évoqués dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société eu égard à la réglementation en vigueur.

Nous avons également procédé à l'appréciation du système de contrôle interne de la Société, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Toutefois, nous tenons à vous signaler qu'il est vivement recommandé à la Société d'accélérer la mise en place d'un système de comptabilité analytique lui permettant d'améliorer la procédure actuelle de valorisation des stocks et de la production immobilisée.

Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed BELAIFA

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Rapport Spécial

Tunis, le 23 Juin 2016

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement les Jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous avons identifié les opérations et conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé:

- Au cours de l'exercice 2015, la « Société NEIFAR de Bâtiment », dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant de 62.277 DT. Sa créance a été totalement réglée au 31 décembre 2015.

- Au cours de l'exercice 2015, la société « SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant de 589.709 DT. Le solde client de la société «STE SONOTRAV» est débiteur de 248.150 DT au 31 décembre 2015.
- Au cours de l'exercice 2015, la société « OCEAN TRADING COMPANY» dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du ciment pour un montant de 1.224.118 DT. Le solde client de la société « OCEAN TRADING COMPANY » est créiteur de 324.739 DT au 31 décembre 2015.
- Au cours de l'exercice 2015, la société «AL WAFA RENT A CAR » dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire a loué à Carthage Cement des voitures de location pour un montant de 7.135 DT. Le solde fournisseur de la société « AL WAFA RENT A CAR » est créiteur de 5.969 DT.
- La Société a émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 653.761 DT relative aux pénalités de retard calculées au taux de 8% au titre du retard accusé dans le paiement des factures de vente de 2015.
- Votre conseil d'administration réuni le 3 avril 2015, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire des crédits pour un montant global de 466.478.450 DT et ce pour la consolidation des anciens crédits à court, moyen et long termes et le rééchelonnement de leur remboursement. Les montants débloqués au titre de ces crédits totalisent à la clôture de l'exercice 2015 un montant de 461 007 749DT.

Les crédits à long terme sont remboursables sur une durée de 10 ans avec une année de grâce en principal et un taux d'intérêt de TMM+2,5%.

Les crédits à moyen terme sont remboursables sur une durée de 5ans avec les mêmes conditions.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2015 :

- 1- Votre conseil d'administration réuni le 3 octobre 2013, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire et divers bailleurs de fonds (dont EL KARAMA Holding) des crédits relais et des crédits à court terme et a entériné les crédits relais et à court terme déjà contractés pour un montant global de 148.000.000 DT. Ces emprunts incluent des billets de trésorerie conclus auprès de la CDC en date du 28 octobre 2012 pour 10.000.000 DT et un crédit de 5.000.000 DT conclu avec la société EL KARAMA Holding en date du 24 septembre 2013 au taux fixe de 8% l'an. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2015 s'élève à 400.000 DT. Le solde de la dette envers EL KARAMA Holding s'élève au 31 décembre 2015 à 5.828.889 DT.

2- Votre conseil d'administration réuni le 22 mars 2010, a autorisé la Société à contracter auprès d'un pool bancaire, des crédits d'investissement totalisant 357.000.000 DT, remboursables sur une période de 12 ans dont 3 années de grâce et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire (« TMM ») majoré de 2,25 points l'an.

3- Votre conseil d'administration réuni le 29 septembre 2010, a autorisé la Société à contracter auprès de la Banque de Tunisie, un crédit d'investissement de 25.000.000 DT remboursable sur une période de 5 ans dont 2 années de grâce et productif d'intérêts au TMM majoré de 1,75 points l'an. Ce crédit a fait l'objet d'un remboursement anticipé à concurrence de 5.000.000 DT, le reliquat soit 20.000.000 DT a été réaménagé à deux reprises et a fait l'objet de nouveaux titres de crédit remboursables sur une période de 7 ans dont 6 mois de grâce et productifs d'intérêts au TMM majoré de 2,25 points l'an.

4- Votre conseil d'administration réuni le 24 avril 2012, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire des crédits d'investissement et des crédits à court terme pour un montant total de 60.000.000 DT, destinés à boucler en partie le schéma de financement du programme de réalisation de la cimenterie. Le montant total des crédits a été débloqué à la clôture de l'exercice 2014. Ces crédits ont été totalement remboursés en 2015 et ce suite au déblocage des nouveaux crédits

A l'exception des billets de trésorerie conclus auprès de la CDC et du crédit conclu auprès de la KARAMA Holding, les crédits mentionnés dans les paragraphes 1 à 4 ont l'objet d'un remboursement en 2015, et ce dans le cadre des accords de consolidation et de rééchelonnement des dettes bancaires conclus en 2015.

5- Au 31 décembre 2015, les dettes de la Société Carthage Cement liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 6.102.387 DT dont 3.026.516 DT à moins d'un an et 3.075.871 DT à plus d'un an.

6- Au 31 décembre 2015, les concours bancaires obtenus par la Société totalisent un montant de 16.473.257 DT.

7- Au 31 décembre 2015, le solde des billets de trésorerie, des crédits mobilisables et des crédits de financement en devise conclus par la Société s'élève respectivement à 10.000.000 DT ,16.960.000 DT et 2.437.667 DT.

8- La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant de 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent être convertis en actions au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production.

Ces conventions de compte courant ont fait l'objet de plusieurs amendements depuis 2008 et qui sont détaillés dans la note 27 relative aux parties liées.

Les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2015 un solde de 91.672.163 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	En DT
Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	15 483 686
Intérêts sur compte courant BINA CORP	19 801 113
Total	<u>91 672 163</u>

Les intérêts décomptés sur les comptes courants actionnaires au titre de l'exercice 2015, s'élèvent 6.417.344 DT.

9- La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire. BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement.

La société Carthage Cement a réalisé en 2015, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 12.046.599 DT. L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2015 à 19.758.547 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

10- La Société a émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 132.962 DT relative à la mise à la disposition à BINA TRADE d'un étage du siège social ayant une superficie de 335 m² et ce du 1^{er} novembre 2014 jusqu'au 31 juillet 2016.

11- La société BINA Trade a facturé en 2015 à la société Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 1.060.424 DT (hors taxes).

12- En juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar (actionnaire de la Société) un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la Société, pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Le contrat prévoit une majoration de 5% à partir de la deuxième année. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. La charge de location constatée à ce titre au 31 décembre 2015 s'élève à un montant hors taxes de 538.224 DT.

13- La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2015 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT.

C- Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- Le conseil d'administration du 1^{er} Juillet 2014, a nommé Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général de la Société. Le même conseil a fixé ses rémunérations et avantages, comme suit :
 - Un salaire mensuel net de 10.000 DT en sus des primes conventionnelles;
 - La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
 - La prise en charge de la consommation de carburant avec un plafond de 1.000 DT par mois;
 - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

La rémunération du Directeur Général de la Société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit :

En DT	Brahim SANAA
Salaires et rémunérations brutes y compris la prime de bilan et le 13 ^{eme} provisionnés en 2015 à verser en 2016	256 199
Avantages en nature	14 864
Charges patronales	64 218
Total bruts (*)	335 201
Salaires nets	150 244

Par ailleurs, le DG a reçu un montant de 14.477 DT en tant que 13^{eme} et prime de bilan de l'exercice 2014 versés en 2015.

- L'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2015 a fixé le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2014 à 2.000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8.000 DT par an. Le montant constaté dans les comptes au titre de l'exercice 2015 s'élève à 40.000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed BELAIFA

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 20 Mai 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 162.155 , un actif net de D : 157.251 et un bénéfice de D : 3.855, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les placements monétaires et disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 16,81% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, le fonds a acquis en 2015 des actions « Assurances AMI », titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, et ce, pour un montant de D : 11.248 qu'il a cédé au cours de la même année.

Cette opération a généré une plus-value de D : 5.226.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Vérifications et informations spécifiques :

6. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
7. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 28 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	<u>126 782</u>	<u>145 578</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		126 782	145 578
Placements monétaires et disponibilités		<u>27 251</u>	<u>32 986</u>
Placements monétaires	5	27 251	32 986
Créances d'exploitation	6	<u>8 122</u>	<u>1 797</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>162 155</u></u>	<u><u>180 361</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	815	848
Autres créditeurs divers	8	4 089	1 817
TOTAL PASSIF		<u><u>4 904</u></u>	<u><u>2 665</u></u>
ACTIF NET			
Capital	9	157 729	178 023
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		(478)	(327)
ACTIF NET		<u><u>157 251</u></u>	<u><u>177 696</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>162 155</u></u>	<u><u>180 361</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	4 466	4 656
Dividendes		4 466	4 656
Revenus des placements monétaires	11	524	460
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 990	5 115
Charges de gestion des placements	12	(5 298)	(5 345)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(308)	(230)
Autres charges	13	(182)	(181)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(490)	(411)
Régularisation du résultat d'exploitation		12	84
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(478)	(327)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(12)	(84)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 611	26 396
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		722	(25 854)
Frais de négociation de titres		(988)	(395)
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 855	(265)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2015	<i>Année</i> 2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>3 855</u>	<u>(265)</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	(490)	(411)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 611	26 396
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	722	(25 854)
Frais de négociation de titres	(988)	(395)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(24 300)</u>	<u>(16 720)</u>
Souscriptions		
- Capital	287 091	217 700
- Régularisation des sommes non distribuables	11 715	(5 646)
- Régularisation des sommes distribuables	496	446
Rachats		
- Capital	(310 494)	(234 674)
- Régularisation des sommes non distribuables	(12 624)	5 816
- Régularisation des sommes distribuables	(484)	(363)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(20 445)</u>	<u>(16 985)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	177 696	194 681
En fin de l'exercice	157 251	177 696
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	1 567	1 716
En fin de l'exercice	1 361	1 567
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>115,541</u>	<u>113,399</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,89%</u>	<u>(0,05%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et de la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 126.782 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Actions & droits rattachés		138 410	126 782	80,62%
AIR LIQUIDE	66	21 440	9 862	6,27%
ATTIJARI BANK	643	13 247	15 451	9,83%
ATTIJARI LEASING	100	4 675	2 165	1,38%
BNA	1 000	13 300	11 058	7,03%
BIAT	205	14 180	15 216	9,68%
EURO-CYCLES	450	6 882	15 362	9,77%
HEXABYTE	700	7 237	4 556	2,90%
OFFICE PLAST	2 269	8 200	9 947	6,33%
SFBT	500	10 122	11 175	7,11%
SOMOCER	5 218	16 158	10 801	6,87%
SOTUVER	600	3 978	1 736	1,10%
STAR	74	11 841	11 493	7,31%
UADH	1 100	7 150	7 960	5,06%
TOTAL		138 410	126 782	80,62%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				78,19%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	161 817	(16 239)	145 578	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions	143 279		143 279	
<u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions	(166 686)		(166 686)	722
Variation des plus ou moins value latentes sur portefeuilles titres		4 611	4 611	
<u>Soldes au 31 décembre 2015</u>	138 410	(11 628)	126 782	722

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 27.251 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Dépôts à vue			
B.N.A au taux de 2%	27 113	27 251	17,33%
TOTAL	27 113	27 251	17,33%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			16,81%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 8.122, contre D : 1.797 au 31 décembre 2014 et englobe les sommes à encaisser sur les ventes de titres.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 815 contre D : 848 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	593	617
Rémunération du dépositaire et distributeur	222	231
Total	<u>815</u>	<u>848</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 4.089, contre D: 1.817 au 31 décembre 2014 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance du CMF	14	15
Solde des souscriptions & rachats de la dernière journée de décembre	1 786	1 802
Achats de titres à payer	2 191	-
Retenues à la source	98	-
Total	<u>4 089</u>	<u>1 817</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	178 023
Nombre de parts	1 567
Nombre de copropriétaires	57

Souscriptions réalisées

Montant	287 091
Nombre de parts émises	2 527
Nombre de copropriétaires nouveaux	19

Rachats effectués

Montant	(310 494)
Nombre de parts rachetées	(2 733)
Nombre de copropriétaires sortants	(21)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 611
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	722
Régularisation des sommes non distribuables	(952)
Frais de négociation de titres	(988)
Résultat incorporé à la V.L	(327)
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	43

Capital au 31-12-2015

Montant	157 729
Nombre de parts	1 361
Nombre de copropriétaires	55

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 4.466, contre D : 4.656 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	Année 2015	Année 2014
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	4 466	4 656
TOTAL	4 466	4 656

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 524, contre D : 460 au 31 décembre 2014 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à D : 5.298, contre D : 5.345 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	2 520	2 563
Rémunération du dépositaire et distributeur	2 778	2 782
Total	<u>5 298</u>	<u>5 345</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 182, contre D : 181 au 31 décembre 2014, et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	3,666	3,264	3,505	4,071	2,077
Charges de gestion des placements	(3,893)	(3,411)	(3,844)	(3,781)	(1,828)
Revenus net des placements	<u>(0,226)</u>	<u>(0,147)</u>	<u>0,339</u>	<u>0,291</u>	<u>0,249</u>
Autres charges	(0,134)	(0,116)	(0,149)	(0,195)	(0,094)
Résultat d'exploitation (1)	<u>(0,360)</u>	<u>(0,262)</u>	<u>0,487</u>	<u>0,095</u>	<u>0,155</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,009	0,053	0,020	(0,097)	0,082
Sommes distribuables de l'exercice	<u>(0,351)</u>	<u>(0,209)</u>	<u>(0,467)</u>	<u>0,002</u>	<u>0,237</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3,388	16,845	(4,186)	(13,170)	(20,245)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,530	(16,499)	(12,912)	18,041	9,886
Frais de négociation de titres	(0,726)	(0,252)	(0,957)	(1,903)	(0,854)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>3,193</u>	<u>0,093</u>	<u>(18,056)</u>	<u>2,968</u>	<u>(11,212)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>2,832</u>	<u>(0,169)</u>	<u>(18,543)</u>	<u>3,063</u>	<u>(11,057)</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>3,193</u>	<u>0,093</u>	<u>(18,056)</u>	<u>2,968</u>	<u>(11,212)</u>

Régularisation du résultat non distribuable	(0,699)	0,064	2,182	(5,922)	2,494
Sommes non distribuables de l'exercice	2,493	0,157	(15,874)	(2,954)	(8,718)
Valeur liquidative	115,541	113,399	113,450	129,793	132,749
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	3,40%	3,01%	3,16%	2,88%	1,33%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,10%	0,12%	0,15%	0,07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,31%)	(0,18%)	(0,38%)	0,00%	0,17%

14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 20 Mai 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 283.618, un actif net de D : 277.871 et un bénéfice de D : 49.572, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les emplois en titres émis par « Amen Bank » représentent, à la clôture de l'exercice, 24,35% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
5. Les liquidités et quasi-liquidités représentent à la clôture de l'exercice 21,62% du total des l'actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
6. Contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, le fonds a acquis en 2015 des actions « Assurances AMI », titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, et ce, pour un montant de D : 37.194 qu'il a cédé au cours de la même année.
Cette opération a généré une plus-value de D : 33.628.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Vérifications et informations spécifiques

7. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
8. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 28 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	<u>222 311</u>	<u>776 994</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		68 083	548 515
Obligations et valeurs assimilées		154 228	228 479
Placements monétaires et disponibilités		<u>61 307</u>	<u>180 438</u>
Placements monétaires	5	61 307	180 438
Créances d'exploitation		<u>-</u>	<u>27</u>
TOTAL ACTIF		<u>283 618</u>	<u>957 459</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	1 495	4 568
Autres créditeurs divers	7	4 252	80
TOTAL PASSIF		<u>5 747</u>	<u>4 649</u>
ACTIF NET			
Capital	8	273 717	945 816
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		4 154	6 994
ACTIF NET		<u>277 871</u>	<u>952 810</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>283 618</u>	<u>957 459</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2015</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	24 641	22 925
Dividendes		16 591	11 418
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 050	11 507
Revenus des placements monétaires	10	2 811	3 157
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		27 452	26 082
Charges de gestion des placements	11	(14 475)	(18 156)
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 977	7 926
Autres charges	12	(737)	(932)
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 240	6 994
Régularisation du résultat d'exploitation		(8 086)	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 154	6 994
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		8 086	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		54 724	19 236
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(12 564)	7 093
Frais de négociation de titres		(4 828)	(1 397)
RESULTAT DE L'EXERCICE		49 572	31 926

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Exercice clos le</i> 31/12/2015	<i>Exercice clos le</i> 31/12/2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	49 572	31 926
Résultat d'exploitation	12 240	6 994
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	54 724	19 236
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(12 564)	7 093
Frais de négociation de titres	(4 828)	(1 397)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(724 511)	(122)
Souscriptions		
- Capital	645 965	-
- Régularisation des sommes non distribuables	13 787	-
- Régularisation des sommes distribuables	8 796	-
Rachats		
- Capital	(1 313 694)	(120)
- Régularisation des sommes non distribuables	(62 483)	(2)
- Régularisation des sommes distribuables	(16 882)	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(674 939)	31 804
ACTIF NET		
En début de l'exercice	952 810	921 006
En fin de l'exercice	277 871	952 810
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	7 605	7 606
En fin de l'exercice	2 236	7 605
VALEUR LIQUIDATIVE	124,271	125,287
TAUX DE RENDEMENT	(0,81%)	3,47%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 222.311 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		56 940	68 083	24,50%
AIR LIQUIDE	31	8 450	4 632	1,67%
ATTIJARI BANK	460	10 250	11 053	3,98%
EURO-CYCLES	340	5 512	11 607	4,18%
MPBS	1 500	9 000	7 641	2,75%
SOTEMAIL	5 000	12 500	12 725	4,58%
SPIDIT-SICAF	1 500	11 228	20 425	7,35%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		151 145	154 228	55,50%
AMEN BANK 2010	1 000	66 650	67 655	24,35%
CHO COMPANY 2009	450	22 500	22 503	8,10%
ELW 2010	800	16 000	16 691	6,01%
MEUBLATEX 2010 B	400	16 000	16 472	5,93%
STB 2010-1	300	19 995	20 653	7,43%
TUN LEASING 2011-1	500	10 000	10 254	3,69%
TOTAL		208 085	222 311	80,01%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				78,38%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2014	815 537	5 038	(43 581)	776 994	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	414 542			414 542	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions	(949 698)			(949 698)	(12 564)
Obligations	(72 296)			(72 296)	
Variation des plus ou moins value latentes sur portefeuilles titres			54 724	54 724	
Variation des intérêts courus sur obligations		(1 955)		(1 955)	
Soldes au 31 décembre 2015	208 085	3 083	11 143	222 311	(12 564)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 61.307 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Dépôts à vue			
B.N.A, au taux de 2%	61 071	61 307	22,06%
TOTAL	61 071	61 307	22,06%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			21,62%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à D : 1.495, contre D : 4.568 au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	979	3 323
Rémunération du dépositaire et distributeur	516	1 246
Total	<u>1 495</u>	<u>4 568</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 4.252, contre D : 80 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Achat de titres à décaisser	3 845	-
Redevance du CMF	23	80
Retenues à la source	384	-
Total	<u>4 252</u>	<u>80</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	945 816
Nombre de parts	7 605
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions réalisées

Montant	645 965
Nombre de parts émises	5 194
Nombre de copropriétaires nouveaux	3

Rachats effectués

Montant	(1 313 694)
Nombre de parts rachetées	(10 563)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	54 724
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(12 564)
Régularisation des sommes non distribuables	(43 759)
Frais de négociation de titres	(4 828)
Résultat incorporé à la V.L	6 994
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(4 937)

Capital au 31-12-2015

Montant	273 717
Nombre de parts	2 236
Nombre de copropriétaires	4

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 24.641, contre D : 22.925 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	Année 2015	Année 2014
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	16 591	11 418
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations	8 050	11 507
TOTAL	24 641	22 925

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à D : 2.811, contre D : 3.157 au 31/12/2014 et représente les intérêts des dépôts.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à D : 14.475, contre D : 18.156 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	10 384	13 202
Rémunération du dépositaire et du distributeur	4 091	4 954
Total	14 475	18 156

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 737, contre D : 932 au 31 décembre 2014, et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	12,277	3,430	3,742	2,787	4,265
Charges de gestion des placements	(6,474)	(2,387)	(2,711)	(2,277)	(2,450)
Revenus net des placements	<u>5,804</u>	<u>1,042</u>	<u>1,031</u>	<u>0,510</u>	<u>1,815</u>
Autres charges	(0,330)	(0,123)	(0,140)	(0,117)	(0,129)
Résultat d'exploitation (1)	<u>5,474</u>	<u>0,920</u>	<u>0,892</u>	<u>0,393</u>	<u>1,685</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(3,616)	(0,000)	(0,097)	0,125	(0,061)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>1,858</u>	<u>0,920</u>	<u>0,795</u>	<u>0,517</u>	<u>1,624</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	24,474	2,529	(2,156)	(5,570)	(14,795)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(5,619)	0,933	(1,278)	3,322	6,057
Frais de négociation de titres	(2,159)	(0,184)	(0,548)	(0,764)	(0,462)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>16,696</u>	<u>3,278</u>	<u>(3,982)</u>	<u>(3,012)</u>	<u>(9,199)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>22,170</u>	<u>4,198</u>	<u>(3,090)</u>	<u>(2,619)</u>	<u>(7,514)</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>16,696</u>	<u>3,278</u>	<u>(3,982)</u>	<u>(3,012)</u>	<u>(9,199)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(19,570)	(0,000)	0,225	0,277	2,475
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>(2,874)</u>	<u>3,278</u>	<u>(3,757)</u>	<u>(2,735)</u>	<u>(6,724)</u>
Valeur liquidative	124,271	125,287	121,089	124,052	126,269
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	5,19%	1,94%	2,21%	1,82%	1,90%
Autres charges / actif net moyen	0,26%	0,10%	0,11%	0,09%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,49%	0,75%	0,65%	0,41%	1,26%

13.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

FCP CEA MAXULA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 20 Mai 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 519.961, un actif net de D : 517.050 et un déficit de D : 5.720 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe 3 qui suit, et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Le système d'information et les procédures mises en place ne permettent pas de vérifier le respect de façon permanente, des conditions d'affectation prévues par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005.

Opinion

4. A notre avis, et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

5. Contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, le fonds a acquis en 2015 des actions « Assurances AMI », titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, et ce, pour un montant de D : 32.775 qu'il a cédé au cours de la même année.

Cette opération a généré une plus-value de D : 14.975.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

6. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances, autres que celle qui a été développée dans le paragraphe 3 ci-avant, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
7. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 28 mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	499 228	550 659
Actions et droits rattachés		499 228	550 659
Placements monétaires et disponibilités		20 733	42 758
Placements monétaires	5	20 733	42 758
Créances d'exploitation		-	26
TOTAL ACTIF		519 961	593 443
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	2 395	2 861
Autres créditeurs divers	7	516	46
TOTAL PASSIF		2 911	2 907
ACTIF NET			
Capital	8	512 965	585 751
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		4 085	4 785
ACTIF NET		517 050	590 536
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		519 961	593 443

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	14 185	12 709
Dividendes		14 185	12 709
Revenus des placements monétaires	10	469	339
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		14 654	13 048
Charges de gestion des placements	11	(9 946)	(8 791)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 708	4 257
Autres charges	12	(538)	(454)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 170	3 803
Régularisation du résultat d'exploitation		(85)	983
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 085	4 785
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		85	(983)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(28 940)	60 040
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		25 374	(19 630)
Frais de négociation de titres		(6 324)	(4 776)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(5 720)	39 437

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2015	<i>Année</i> 2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>(5 720)</u>	<u>39 437</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	4 170	3 803
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(28 940)	60 040
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	25 374	(19 630)
Frais de négociation de titres	(6 324)	(4 776)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(67 766)</u>	<u>85 355</u>
Souscriptions		
- Capital	26 265	169 907
- Régularisation des sommes non distribuables	(311)	7 922
- Régularisation des sommes distribuables	(48)	1 020
Rachats		
- Capital	(93 314)	(91 226)
- Régularisation des sommes non distribuables	(321)	(2 231)
- Régularisation des sommes distribuables	(37)	(37)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(73 486)</u>	<u>124 792</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	590 536	465 744
En fin de l'exercice	517 050	590 536
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	4 438	3 792
En fin de l'exercice	3 930	4 438
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>131,565</u>	<u>133,064</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(1,13%)</u>	<u>8,34%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en action (CEA), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des comptes épargne en actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005.

Il a été créé à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et d'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépasse annuellement 0,5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 499.228 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Actions & droits rattachés		553 272	499 228	96,55%
AMS	2 700	15 051	6 348	1,23%
AMS DS	3 000	389	30	0,01%
ASSAD	4 000	31 532	21 117	4,08%
ASSURANCE SALIM	98	3 147	2 695	0,52%
ASTREE	97	7 869	4 016	0,78%
ATTIJARI BANK	2 100	53 758	50 461	9,76%
ATTIJARI LEASING	300	8 394	6 497	1,26%
B.N.A	1 000	13 173	11 058	2,14%
BH	500	5 740	6 075	1,17%
BIAT	575	38 378	42 678	8,25%
CELLCOM	4 132	36 128	34 498	6,67%
CITY CARS	690	8 901	9 179	1,78%
ESSOUKNA	1 000	4 855	3 894	0,75%
EURO-CYCLES	1 500	20 957	51 205	9,90%
MAGASIN GENERAL	750	24 740	17 160	3,32%
MODERN LEASING	1 480	6 455	6 373	1,23%
MONOPRIX	1 500	27 478	21 007	4,06%
NEW BODY LINE	655	4 893	4 871	0,94%
OFFICE PLAST	10 842	40 466	47 531	9,19%
ONE TECH HOLDING	3 795	25 706	26 527	5,13%
P.G.H	6 000	41 725	29 280	5,66%
S.A.H	660	6 976	6 405	1,24%
SERVICOM	918	12 889	5 635	1,09%
SFBT	850	18 998	18 997	3,67%
SIMPAR	274	14 524	9 077	1,76%
SOTIPAPIER	3 499	15 979	13 653	2,64%
SOTUVER	7 000	39 753	20 258	3,92%
STAR	57	9 447	8 853	1,71%
STB	2 500	14 971	13 850	2,68%
TOTAL		553 272	499 228	96,55%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2014	575 763	(25 104)	550 659	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	1 270 447		1 270 447	
Cessions de l'exercice				
Actions	(1 292 938)		(1 292 938)	25 374
Variation des plus ou moins value latentes sur portefeuille titres		(28 940)	(28 940)	
Soldes au 31 décembre 2015	553 272	(54 044)	499 228	25 374

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 20.733 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Dépôts à vue			
Amen Bank au taux de 2%	20 676	20 733	4,01%
TOTAL	20 676	20 733	4,01%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 2.395, contre D : 2.861 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	1 828	1 679
Rémunération du dépositaire	567	1 182
Total	2 395	2 861

Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 516, contre D : 46 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance du CMF	43	46
Retenues à la source	473	-
Total	<hr/> <hr/> 516	<hr/> <hr/> 46

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	585 751
Nombre de parts	4 438
Nombre de copropriétaires	50

Souscriptions réalisées

Montant	26 265
Nombre de parts émises	199
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(93 314)
Nombre de parts rachetées	(707)
Nombre de copropriétaires sortants	(5)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(28 940)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	25 374
Régularisation des sommes non distribuables	(84)
Frais de négociation de titres	(6 324)
Résultat incorporé à la V.L	4 785
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(548)

Capital au 31-12-2015

Montant	512 965
Nombre de parts	3 930
Nombre de copropriétaires	47

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 14.185, contre D : 12.709 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	Année 2015	Année 2014
<u>Dividendes</u>		
Des actions admises à la cote	14 185	12 709
TOTAL	14 185	12 709

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 469, contre D : 339 au 31 décembre 2014 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à D : 9.946, contre D : 8.791 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	7 584	6 428
Rémunération du dépositaire	2 362	2 363
Total	9 946	8 791

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 538, contre D : 454 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance du CMF	535	454
Autres	3	-
Total	538	454

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	3,729	2,940	4,404	2,295	1,229
Charges de gestion des placements	(2,531)	(1,981)	(2,855)	(2,395)	(1,394)
Revenus net des placements	<u>1,198</u>	<u>0,959</u>	<u>1,549</u>	<u>(0,100)</u>	<u>(0,165)</u>
Autres charges	(0,137)	(0,102)	(0,158)	(0,135)	(0,078)
Résultat d'exploitation (1)	<u>1,061</u>	<u>0,857</u>	<u>1,391</u>	<u>(0,235)</u>	<u>(0,243)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,022)	0,221	(0,366)	(0,027)	0,035
Sommes distribuables de l'exercice	<u>1,039</u>	<u>1,078</u>	<u>1,026</u>	<u>(0,261)</u>	<u>(0,207)</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7,364)	13,529	(7,847)	(16,444)	(2,037)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6,456	(4,423)	1,392	20,096	2,360
Frais de négociation de titres	(1,609)	(1,076)	(1,650)	(1,299)	(0,701)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>(2,517)</u>	<u>8,029</u>	<u>(8,105)</u>	<u>2,353</u>	<u>(0,378)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>(1,455)</u>	<u>8,886</u>	<u>(6,714)</u>	<u>2,118</u>	<u>(0,621)</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>(2,517)</u>	<u>8,029</u>	<u>(8,105)</u>	<u>2,353</u>	<u>(0,378)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,021)	1,133	1,956	1,296	(1,838)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>(2,538)</u>	<u>9,162</u>	<u>(6,148)</u>	<u>3,649</u>	<u>(2,216)</u>
Valeur liquidative	131,565	133,064	122,823	127,946	124,558
Ratios de gestion des placements					
Charges e gestion des placements / actif net moyen	1,91%	1,55%	2,28%	1,90%	1,11%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,08%	0,13%	0,11%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,79%	0,84%	0,82%	(0,21%)	(0,16%)

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP CEA MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.